

1998

DE LA MORPHOLOGIE EN GRAMMAIRE FONCTIONNELLE

Abdelfattah Nacer IDRISSE

كلية الآداب والعلوم الإنسانية، أكادير، المغرب

Follow this and additional works at: <https://digitalcommons.aaru.edu.jo/dirassat>



Part of the [French and Francophone Language and Literature Commons](#)

Recommended Citation

Nacer IDRISSE, Abdelfattah (1998) "DE LA MORPHOLOGIE EN GRAMMAIRE FONCTIONNELLE," *Dirassat*: Vol. 8, Article 6.

Available at: <https://digitalcommons.aaru.edu.jo/dirassat/vol8/iss8/6>

This Article is brought to you for free and open access by Arab Journals Platform. It has been accepted for inclusion in *Dirassat* by an authorized editor. The journal is hosted on [Digital Commons](#), an Elsevier platform. For more information, please contact rakan@aarj.edu.jo, marah@aarj.edu.jo, u.murad@aarj.edu.jo.

DE LA MORPHOLOGIE EN GRAMMAIRE FONCTIONNELLE

Abdelfattah Nacer IDRISSE
Faculté des Lettres et des Sciences Humaine
Agadir

Il est communément admis que dans toute langue naturelle, le mot relève de deux classes : le mot basique et le mot dérivé. La relation établie entre ces deux types de mots est une relation de dérivation dans la mesure où le mot dérivé a comme input (ou entrée) le mot basique.

Notre objectif dans le présent travail est de rendre compte de la place de la morphologie (qu'elle soit dérivationnelle ou flexionnelle) en Grammaire Fonctionnelle⁽¹⁾ (GF, désormais). Pour ce faire, nous serons amené à répondre aux questions suivantes :

- (i) Comment est représentée la structure du mot en grammaire ?
- (ii) Quelle est la forme des règles mises en oeuvre pour sa formation?
- (iii) Quel serait le niveau représentationnel de la morphologie ?

Répondre à ces différentes questions nécessite, nous semble-t-il, d'établir une distinction entre les mots basiques et les mots dérivés tels qu'ils sont conçus en GF.

1. TERMES BASIQUES ET PREDICATS BASIQUES.

En GF, les termes (arguments et satellites) sont considérés comme étant des expressions utilisées pour référer à des entités, généralement des Etats de choses (désormais, EdC), dans un monde quelconque (réel ou imaginaire). Les prédicats, quant à eux, désignent des propriétés ou des relations existant entre ces entités. Les termes et les prédicats peuvent être basiques ou dérivés.

Les premiers sont des constituants de la langue qui ne peuvent être formés par aucune règle «synchroniquement productive» (cf. 1978, 1980). Ils doivent être appris en tant que tels par les locuteurs avant toute utilisation et sont, de ce fait, listés dans le lexique. Le schéma général représentant la

structure du terme est (1) illustré par (2) :

(1) $(\omega x_1 : \phi(x_1))$

où x_1 est une variable dont la classe est l'ensemble des référents potentiels, $\phi(x_1)$ est une prédication ouverte dans (x_1) et ω est un opérateur de terme qui dénote le nombre (1 = singulier, 2 = duel, n = pluriel), la quantification (deux, trois, etc.), la définitude (d = défini, i = indéfini) , et le genre (mas = masculin, fem = féminin).

(2) a - Les trois garçons.

b - $(dn \text{ trois mas } x_1 : \text{garçon})_{\text{Nom}}$

Les termes basiques sont généralement des pronoms personnels ou des noms propres. La vaste majorité des termes est dérivée par une règle de formation ayant la forme générale suivante :

(3) $\Omega x_1 : \phi_1(x_1) : \phi_2(x_1) : \dots \phi_n(x_1)$

Où x_1 est le référent potentiel du terme, Ω indique un ou plusieurs opérateurs de termes (i.e. nombre, définitude, quantification, genre, chaque $\phi(x_1)$ est une prédication ouverte sur x_1 , ϕ est un prédicat (nominal, adjectival, ou verbal) appelé «restricteur», : représente la colonne qui indique que l'ensemble des référents potentiels de x_1 est restreint par la nature de l'information contenue dans la prédication ouverte $X(x_1)$. En voici un exemple:

(4) Un jeune garçon maladroit.

(5) $(i \ 1 \ \text{mas } x_1 : \text{garçon}_N : \text{jeune}_{\text{Adj.}} : \text{maladroit}_{\text{Adj.}})$

A l'instar des termes basiques, les prédicats basiques sont listés dans le lexique. Chaque prédicat en GF fait partie d'un cadre prédicatif qui définit ses propriétés sémantiques et combinatoires. A ce cadre prédicatif incombe la tâche de fournir des informations se rapportant :

- (i) à la forme du prédicat : les prédicats verbaux sont conventionnellement représentés par un radical,
- (ii) à sa catégorie syntaxique (N, V, Adj),
- (iii) au nombre de position d'arguments associées au prédicat,
- (iv) aux fonctions sémantiques de ces arguments,
- (v) aux restrictions de sélection imposées sur les positions d'arguments.

Ainsi le cadre prédicatif d'un verbe comme **Donner** serait :

(6) /donner/v (x1 : < Humain >) Ag (x2) Pat (x3 : < Humain >) Rec

où **Donner** est considéré comme un prédicat verbal ayant trois arguments indiqués respectivement par les variables (x1), (x2), (x3) et auxquels sont associées les fonctions sémantiques d'Ag(ent), de Pat(ient) et de Réc(épeteur).

Rendre compte de la façon dont est formé un prédicat dérivé nécessaire, nous semble-t-il, d'établir une distinction entre la morphologie dérivationnelle vs flexionnelle en GF et de déterminer le domaine d'application de chacune d'elles.

2. MORPHOLOGIE DERIVATIONNELLE ET FLEXIONNELLE.

La formation des mots en GF se fait selon deux processus morphologique différents, à savoir la morphologie dérivationnelle et la morphologie flexionnelle. Selon cette distinction, le processus présidant à la dérivation des mots relève de la morphologie dérivationnelle, tandis que les processus «grammaticaux» ayant trait à la structure interne des mots (i.e., l'affixation) appartiennent à la morphologie flexionnelle. Plus explicitement, les règles de la morphologie dérivationnelle assument, dans la grammaire, le rôle de former des mots dérivés. Quant aux règles de la morphologie flexionnelle, leur tâche se limite à décrire les variations formelles affectant un même mot dans des contextes syntaxiques différents. Ainsi rendent-elles compte de la réalisation morphologique des opérateurs de prédicat, de prédication de proposition voire d'illocution. La morphologie flexionnelle en GF est prise en charge par les règles d'expression, considérées comme un ensemble de règles qui opère sur la base des informations fournies dans la structure sous-jacente de la clause. Pour de plus amples explications, nous nous proposons d'examiner les deux types de règles (i.e., les règles de formation des prédicats et les règles d'expression) ci-après.

2.1. Les règles de formation des prédicats⁽²⁾

Comme il a été signalé auparavant, les règles de formation des prédicats agissent sur des cadres prédictifs basiques pour fournir des cadres prédictifs dérivés (cf. Dik 1980 : ch 2-3, 1985, 1989). La formation des prédicats peut se faire de façon récursive : l'output d'une règle de formation de prédicat peut constituer l'input d'une autre règle de formation. Ces règles ont différents effets sur le cadre prédictif entrée dont notamment :

(i) des effets sur la valence du prédicat :

a - extension de la valence,

b - réduction de la valence

(ii) des effets sur le cadre prédicatif entrée :

a - transfert de la fonction sémantique de l'argument du prédicat,

b) modification sémantique du prédicat,

c) changement de la catégorie du prédicat (cas des nominalisations),

d - changement morphologique du prédicat.

Pour mieux rendre explicite les effets des règles de formation sur la valence du prédicat, nous nous proposons d'examiner les deux cas de la réduction et de l'extension de la valence.

2.2. La réduction de la valence

EN GF, la valence est de deux types : une valence quantitative (i.e.; le nombre d'arguments qu'un prédicat peut avoir) et une valence qualitative (i.e. les types d'arguments que prend le prédicat tels qu'ils sont spécifiés par les fonctions sémantiques et les restrictions de sélection qui leur sont imposées). Les règles de formation pourraient convertir la valence qualitative d'un prédicat-entrée en changeant les fonctions et/ou les restrictions de sélection.

La réduction de la valence ou le «détransitivisation», selon les termes de Junger (1990), est décrite dans Dik (1985) par la règle générale suivante:

(7) Formation des prédicats «détransitivisés»

Input : $\text{Pred}_v (x1) \dots (x2)$

Output : $\text{Pred}_v R (x1)$

Sens : La relation exprimée par Pred_v s'applique à (x1)

$R \Rightarrow$ marqueur du prédicat dérivé qui dans certain cas n'a pas de forme explicite.

Cette règle peut s'appliquer aussi bien au 1^{er} qu'au 2^{ème} arguments. Quand le premier argument est réduit, le prédicat output est un pseudo-passif et quand la réduction affecte le 2^{ème} argument, le prédicat output peut être interprété comme un réflexif ou comme un réciproque. Ainsi en est-il des énoncés suivants tirés de langues typologiquement différentes :

Arabe dialectal

(8) $ttc\partial ll\partial m$ $l-w\partial ld$

apprendre-lui le garçon_{Nom}

«Le garçon s'est instruit lui-même»

Arabe classique

(9) $nsahaba$ $cAmrun$

retirer Pas il $cAmr$

« $cAmr$ s'est retiré»

Français

(10) Il s'est lavé les mains

Hongrois

(11) $a-a$ $bordely$ $borotovaly$ $Feri-t$

le barbier rase $Feri-acc.$

«Le barbier rase $Feri$ »

$b - Feri$ $borotral$ $kozik$ ($maga-t$)

$Feri$ rase- R soi-même

« $Feri$ se rase»

Les exemples sus-mentionnés sont des constructions réfléchies dans la mesure où les arguments réfèrent à la même entité et participent à la réalisation du même EdC (action). Ainsi dans les énoncés (8) - (11), les agents $lw\partial ld$, $cAmr$, il , $Feri$ effectuent respectivement des EdC sur eux-mêmes. La réflexivité est marquée soit par l'emploi des schèmes verbaux ($f\partial cc\partial l$) comme dans l'exemple (8), ($nfac\partial l$) comme dans l'exemple (9), soit par l'emploi d'un pronom réfléchi (*se*) comme dans l'exemple (10), ou encore par une marque du réfléchi comme dans l'exemple (11). Appliquée aux prédicats des énoncés (8 - 11), la règle (7) donnera les représentations suivantes :

Règle de formation du prédicat réfléchi :

Arabe Marocain

(12) $input$: $c.l.m.$ $\{fc\partial l\}$ $v(x1)$ $Ag(x1')$ Pat

condition ($x1$) et ($x1'$) réfèrent à la même entité.

out-put : c.l.m {fðccðl} (x1) Ag

Sens : «l'EdC désigné par le prédicat input est appliqué par (x1) sur lui-même»

Arabe Classique

(18) input : s.h.b. {facal} v (x1) Ag (x1') Pat

output : s.h.b. {nfacal} (x1) Ag

Français

(19) input : précipiter v (x1) Ag (x1') Pat

output : se précipiter v (x1) Ag

Hongrois

(20) input : bortvál v (x1) Ag (x1') Pat

output : bortvál v (x1) Ag

R = Kozik (marqueur de réflexivité)

2.3 L'extension de la valence

Par extension de la valence nous entendons l'adjonction d'un argument au cadre prédicatif input. Ce type d'extension est illustré généralement par les constructions causatives du genre de :

Arabe Marocain

(21) Sðrrðb ḥalid dd-wa l-ḥuh

a fait boire KhalidNom médicamentAcc frère-lui

«Khalid a fait boire le médicament à son frère...»

(22) Klami ḥðllah yðtqðllðq

langage-moiNom a laissé lui énervé

«Mon discours l'a énervé»

Arabe Classique

(23) a-? aḥrajat Hindun Ḥalidan

a-sorti-caus Hind-Nom Ḥalid-Acc

«H a fait sortir H»

b - harrajat Hindun Halidan

sortir-caus Hind-Nom Halid-Acc

«H a fait sortir H»

c - jacala ddawa ? u ssagir yabki

a-fait médicament le-petit-Acc pleurer

«le médicament a fait pleurer l'enfant»

Français

(24) Il a fait boire le lait au patient

Hongrois⁽³⁾

(25) Mari-valkimos-at-tam aruhák-at

Marie-Inst lave-caus pass lsg les habits-acc

«J'ai fait Marie laver les vêtements»

Les énoncés (21 - 25) sont des constructions causatives marquées par (i) l'emploi des prédicats verbaux formés sur les schèmes «fðccðl» (ex 21), «faccal» (ex 23 a), «?afcal» (ex 23b), (ii) l'adjonction de l'auxiliaire «hðlla» (ex 22), «jacal» (ex 23c), «faire» (ex 24), associés respectivement aux prédicats verbaux yðtqðllðq, yebki, boire, (iii) ou encore l'adjonction de la particule -at comme dans l'énoncé (25). Ces types de constructions partagent la propriété sémantique suivante : quelqu'un a oeuvré pour qu'un EdC se réalise. Ainsi dans les énoncés (21-25), les agents de l'EdC sont respectivement Halid, Klami, Hind, ddwa, Il et Je, avec cependant une différence quant à la participation à la réalisation de l'EdC : les arguments Halid, Hind participent directement à la réalisation de l'EdC exprimé par les prédicats Sðrrðb, ?ahra-jat, harrajat alors que les arguments Klami, ddwa, Il, je participent indirectement à la réalisation de l'EdC exprimé par les prédicats yðtqðllðq, yðbki, boire, kimos, cette participation est reflétée par l'emploi de l'auxiliaire «hðlla», «jacal», «faire»

Pour une formalisation de la règle générale de la formation des causatives, Dik (1985 : 11) propose la règle suivante :

(26) Formation du causatif :

Input : Predv (x1)... (xⁿ)

Out-put : cause-Pred v (x^o) causeur (x1) causé ... (xⁿ)

sens : «x° fait en sorte que l'EdC désigné par le cadre prédicatif input se réalise».

A l'instar des règles de formation de prédicat, la règle (26) s'applique à un cadre prédicatif (basique ou dérivé) qu'elle convertit en un autre cadre prédicatif. Cette conversion consiste en (i) un changement au niveau du prédicat lui même qui partant devient un prédicat causatif, et en (ii) une adjonction, au niveau de la valence du prédicat, de l'argument causeur(x°).

Appliquée aux prédicats des énoncés (21)-(23a-b), cette règle peut être formulée de la manière suivante :

Arabe Marocain

(27) Formation du prédicat causatif $S\bar{d}rr\bar{d}b$

Input : S.r.b {fcðl}v (x1)Ag (x2) Pat

Output : S.r.b {fðccðl}v (x°) causeur (x1) causé (xⁿ)

Arabe Classique

(28) Formation des prédicats causatifs ?ahrajat et harrajt

Input : h.r.j. {facal} v (x1) Ag (x2) Pat

Output : a- h.r.j. {?afcal}v (x°) causeur (x1) causé (xⁿ)

b- h.r.j. {faccal}v (x°) causeur (x1) causé (xⁿ)

Le causatif indirect, illustré par les énoncés (22), (23-c), (24) et (25) pourrait être, quant à lui, formulé de la manière suivante :

Arabe Marocain

(29) Input : q.l.q. {fcðl}v (x1) Ag... (xⁿ)

Output : $\left\{ \begin{array}{l} jcðl \\ hðlla \end{array} \right\} [q.l.q \{fcðl\}]v (x°) \text{ causeur (x1) causé ... (xⁿ)}$

Arabe Classique

(30) Input : h.r.j. {facal}v (x1) Ag... (xⁿ)

Output : jacal [h.r.j. {facal}]v (x°) causeur (x1) causé ... (xⁿ)

Français

(31) Input : boirev (x1) Ag... (xⁿ)

Output : faire [boire]v (x°) causeur (x1) causé... (xⁿ)

Hongrois

(32) Input : Kimosat v (x1) Ag... (xn)

Output : -at [Kimosat]v (x^o) causeur (x1) causé ... (xⁿ)

Pour récapituler, nous pouvons dire que la formation des prédicats en GF se fait par le biais de la morphologie dérivationnelle, celle-ci est prise en charge par la composante de base (i.e. le fonds). La morphologie flexionnelle, quant à elle, est prise en charge par les règles d'expression qui convertissent la structure sous-jacente de la clause (i.e. structure sémantico-pragmatique) en une structure en constituants (i.e. configuration morpho-syntaxique).

Notes

- (1) La Grammaire Fonctionnelle est une grammaire pragmatiquement orientée dont le principe de base est le principe de fonctionnalité. Celui-ci stipule que la fonction détermine la forme. Pour de plus amples détails (cf entre autres, Dik (1978), (1980), (1985), (1989), et Moutaouakil (1988a), (1988b), (1993).
- (2) Pour la formation des prédicats en Arabe et en Hébreu (cf respectivement Moutaouakil (1988b) et Junger (1987)).
- (3) En Hongrois, le causé prend le cas accusatif dans les constructions causatives où il contrôle à faible degré l'EdC désigné par la prédicat et le cas Instrumental dans les constructions causatives où son contrôle de l'EdC est plus grand, pour de plus amples détails cf Comrie (1981).

Références

- Comrie, B., (1981) *Language typology and Linguistic Universals*, Oxford, Blackwell
- Dik, s.c., (1987) *Functional Grammar*, Amsterdam, North Holland,
 (1980) *Studies in Functional Grammar*, London, Academic Press
 (1985) «Formal and Semantic Adjustment of derived construction», in Bolkestein et al (eds), *Predicates and Terms in FG*, Dordrecht, Foris
 (1989) *The Theory of Functional Grammar, Part I : The Structure of The Clause*, Dordrecht, Foris.
- Junger, J., (1987) *Predicate Formation in the verbal system of Modern Hebrew*, Dordrecht, Foris
- Moutaouakil, A., (1988a) *Essais en Grammaire Fonctionnelle*, Rabat, SMER
 (1988b) *Qadaya mucjamiya : L-mahmulat l-ficliya l-mustaqqa fi l-luga l-carabiya*, Rabat, SMER
 (1994) *?afaq jadida fi nadariyyati nnahwi Iwadifi*, Rabat, SMER